

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2037)

Adopté

N° CD42

AMENDEMENT

présenté par
M. Barusseau, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« le scénario de référence d' »

les mots :

« une projection de l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel